

Ce formulaire doit être envoyé ou déposé au service scolarité de votre école avec les pièces justificatives demandées

Je soussigné.e,

Code apprenant :

NOM : Prénom d'état civil :

Prénom d'usage :

Formation :

souhaite que mon prénom d'usage soit reconnu au sein de Bordeaux INP.

CONDITIONS ET LIMITES D'UTILISATION D'UN PRÉNOM USUEL

Références juridiques :

- Article IV de la loi du 6 Fructidor An II ;
- Courrier du 17 avril 2019 portant recommandations pour favoriser l'inclusion des personnes transgenres dans la vie étudiante et dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Afin de respecter la réglementation, il n'est pas possible d'utiliser le prénom usuel sur tous les documents administratifs.

Liste des documents non modifiables

Les actes officiels tels que :

- le certificat de scolarité,
- les relevés de notes,
- le procès-verbal de délibération,
- l'attestation de réussite au diplôme,
- le diplôme,
- un éventuel contrat de travail (emploi étudiant).

ainsi que le login et la carte étudiante.

Liste des documents modifiables

Les documents à usage interne à Bordeaux INP tels que

- les listes d'appels et d'émargement,
- l'adresse de messagerie institutionnelle,
- en matière électorale : la liste électorale, la liste d'émargement et les listes de candidats,
- l'accès aux services numériques.

MENTIONS RELATIVES A LA PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

L'utilisation d'un prénom d'usage est un traitement de données géré par Bordeaux INP qui a pour objet d'améliorer l'accueil et la vie universitaire du demandeur et de prendre en compte son identité de genre.

Ce traitement relève du consentement tel que défini dans l'article 6 (1.a) du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les catégories de données personnelles traitées sont : données relatives à l'identification (code apprenant, date de naissance, nom patronymique, prénom d'état civil, signature), donnée relative à l'identité d'usage (prénom), informations complémentaires.

Sont destinataires des données les agents de l'établissement en charge de la scolarité (Coordination formation scolarité et composantes), et de l'administration des services numériques (direction du système d'information).

Le formulaire de demande sera conservé pour la durée du dossier étudiant, soit 50 ans à partir de la dernière inscription.

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ceux-ci vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPD) de Bordeaux INP:

- par voie électronique à dpd@bordeaux-inp.fr
- par courrier postal à l'adresse Délégué à la protection des données, Bordeaux INP, Avenue des Facultés, CS60099, 33402 Talence Cedex

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) à la CNIL.

Fait à :

Le :

Signature :